



Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le 13 mars 2023, à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Madame Kathleen Normand, maire suppléante, et en présence des conseillers suivants :

- Rodrigue Boudreault, conseiller au poste 1
- Bernard Boudreault, conseiller au poste 2
- Martine Harvey, conseillère au poste 3
- Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Monsieur Christyan Dufour, maire, et Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4, sont absents.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la maire suppléante à 19h00.

2023-03-059 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après en rayant toutefois les points 5.1, 5.2 et 6.7 afin de les reporter à une séance ultérieure et de garder le varia ouvert à toute modification.

Ordre du jour Séance ordinaire du 13 mars 2023

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2023
- 1.5. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de février 2023
- 1.6. Calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil municipal – Modification de la résolution 2022-12-331 afin de modifier la date pour le mois d'avril
- 1.7. Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par FADOQ – Les Insulaires de l'Isle-aux-Coudres (Dossier CMQ-69571-001)
- 1.8. Chambre de Commerce de Charlevoix – Inscription à l'édition 2023 du gala « Charlevoix reconnaît »
- 1.9. Centre d'études collégiales en Charlevoix – Gala de la réussite 2023

- 1.10. OPP de l'École St-Pierre – Demande de commandite pour le souper bénéfice spaghetti-césar
- 1.11. Achat de drapeaux à l'effigie de la municipalité
- 1.12. Table de la famille de Charlevoix – Appui au projet Imagine'Aire
- 1.13. Desjardins – Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins
- 1.14. MRC de Charlevoix – Manifestation de l'intérêt de la municipalité pour recevoir du compost

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec – Renouvellement de l'adhésion de Monsieur Éric Dufour, directeur
- 2.2. Test de capacité des poteaux d'incendie – Mandat à Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc.
- 2.3. Service de premiers répondants – Nomination et formation de Messieurs Olivier Mailloux-Castonguay, Samuel Boudreault et Hugues Bergeron
- 2.4. Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Embauche d'une ressource partagée pour la réalisation des visites de prévention dans les risques faibles
- 2.5. Service incendie – Adoption du rapport d'opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix pour l'année 2022
- 2.6. Service incendie – Adoption du rapport annuel d'activités de la municipalité pour l'année 2022

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

Aucun.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun.

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- ~~5.1. Demande de dérogations mineures portant le numéro 2022-04 – Propriété située au 368, chemin de la Baleine~~
- ~~5.2. Demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-01 – Propriété située au 46, chemin Cartier~~
- 5.3. Demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-02 – Propriété située au 1051, chemin des Coudriers
- 5.4. Adoption du règlement 2022-21 intitulé « Règlement de démolition des immeubles »

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Camp de jour municipal – Entériner les tarifs d'inscription pour la saison 2023
- 6.2. Tourisme Isle-aux-Coudres – Renouvellement de la publicité des parcs municipaux, de la halte multifonctionnelle et du quai de Saint-Louis dans le guide séjour
- 6.3. Pickleball – Achat d'un troisième filet amovible
- 6.4. L'Échappée de L'Isle-aux-Coudres – Commandite à Évènements Harricana et signature d'une entente pour l'édition 2023
- 6.5. Festival JeunArtist – Demande de commandite pour l'édition 2023
- 6.6. La Grande Traversée – Demande de commandite pour la course en canots du 18 mars 2023
- ~~6.7. Mise en valeur de la parc de la Pointe du Bout d'en Bas – Mandat à ZIP Saguenay-Charlevoix pour la première phase~~

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

- 7.1. Rapport concernant l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* pour les années 2018 et 2019;

- 7.2. MRC de Charlevoix – La résolution numéro 26-02-23 intitulée « Adoption d’une résolution de contrôle intérimaire afin d’amorcer une modification du schéma d’aménagement et de développement »;
 - 7.3. MRC de Charlevoix – Séance du comité administratif du 22 février 2023 – Adoption d’une résolution modifiant la résolution de contrôle intérimaire numéro 26-02-23 15.4 afin d’amorcer une modification du schéma d’aménagement et de développement;
 - 7.4. Développement social intégré (DSI) de Charlevoix – Faits saillants d’octobre à décembre 2022;
 - 7.5. Ministère de la Sécurité publique du Québec – Direction générale du rétablissement
Objet : Transmission d’information / Programme : Programme général d’indemnisation et d’aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Tempête hivernale survenue les 23 et 24 décembre 2022, dans les municipalités du Québec / Arrêté du : Arrêté du 14 février 2023 – Élargissement du territoire d’application;
 - 7.6. Démission de Monsieur Samuel Boudreault, à titre de membre du comité des loisirs.
8. VARIA
 9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS
 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
 11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Adoptée

2023-03-059 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023.

Adoptée

2023-03-060 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2023.

Adoptée

2023-03-061 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de février 2023

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de février 2023, totalisant la somme de 189 214,41 \$.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS FÉVRIER 2023	
Masse salariale	19 028.15 \$
Christyan Dufour, salaire maire du mois de Février 2023	1 122.68 \$
Caisse Populaires Desjardins (RVER)	2 599.29 \$
Revenu Canada (remises Février 2023)	3 236.67 \$
Revenu Québec (remises Février 2023)	8 350.57 \$
9363-3592 Québec Inc. (Autobus Marcel enr.)	2 155.78 \$
Association Du Québec à Compostelle	150.00 \$
Aurel Harvey & Fils	44 073.75 \$
Centre de services scolaire de Charlevoix	500.00 \$
Construction Véran Inc.	46 454.82 \$
Élizabeth Trudel (Don à la naissance de Margot Boudreault)	250.00 \$
Hydro Québec	8 796.89 \$
Marie-Laure Harvey (Don à la naissance d'Aurélié Harvey)	250.00 \$
Péto Canada	532.05 \$
Pétroles Irving	679.32 \$
Semainier paroissial	333.43 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	7 637.71 \$
Sonic Énergies	5 383.84 \$
Visa Desjardins	5 926.29 \$
SOUS-TOTAL :	157 461.24 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	82.22 \$
Hydro Québec	8 717.95 \$
SOUS-TOTAL :	8 800.17 \$
COMPTES À PAYER	
7 jours	74.68 \$
A. Gignac 2023 Inc.	1 221.91 \$
Alimentation W. Boudreault	22.12 \$
Aréo-Feu	68.42 \$
Atelier Zig-Zag	90.23 \$
Bureauthèque Pro Inc.	565.32 \$
Claudine Hovington (frais de déplacement bibliothèque)	62.85 \$
Coopérative de câblodistribution de l'Île-aux-Coudres	316.99 \$
Drumco Énergie	819.20 \$
Énergie et Ressources naturelles	20.00 \$
Excations De L'Isle Inc.	126.47 \$
FQM Assurances	26.16 \$
Larouche Lettrage et Gravure	155.22 \$
Librairie Baie-Saint-Paul	36.70 \$
Location Maslot	148.32 \$
M.R.C de Charlevoix	16.39 \$
Pharmacie Dominic Dorion	57.19 \$
Plomberie O Gaudreault	2 778.63 \$
Quincaillerie Gilles Jean	112.65 \$

Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	1 157.15 \$
Receveur général du Canada (Centre financier du spectre)	498.58 \$
Réseau Biblio CNCA	859.40 \$
S. Côté Électrique Inc.	3 210.10 \$
Solution de Multiservices	1 675.06 \$
Transport R. J Tremblay	330.81 \$
Ville de Baie-Saint-Paul	7 327.54 \$
SOUS-TOTAL :	21 778.09 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Automatisation JRT	68.99 \$
Eurofins Environex	1 009.48 \$
Quincaillerie Gilles Jean	96.44 \$
SOUS-TOTAL :	1 174.91 \$
GRAND TOTAL :	
	189 214.41 \$

Adoptée

2023-03-062 Calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil municipal – Modification de la résolution 2022-12-331 afin de modifier la date pour le mois d’avril

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-12-331 adoptée lors de la séance ordinaire du mois de décembre 2022, par laquelle le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l’année civile 2023 a été adopté;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour la séance prévue au mois d’avril, le tout en lien avec le congé férié de la fête de Pâques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE MODIFIER la résolution numéro de 2022-12-331 intitulée « Adoption du calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil municipal » afin de modifier la date du lundi 10 avril 2023, pour le mardi, 11 avril 2023;

DE PUBLIER un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires conformément au *Code municipal du Québec*.

Adoptée

2023-03-063 Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d’exemption de taxes foncières présentée par FADOQ – Les Insulaires de l’Isle-aux-Coudres (Dossier CMQ-69571-001)

CONSIDÉRANT QUE FADOQ – Les Insulaires de l’Isle-aux-Coudres (FADOQ), propriétaire du lot 5 276 364 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, a soumis le 10 février dernier une demande de reconnaissance aux fins d’exemption de taxes à la Commission municipale du Québec (Commission) dont le numéro de dossier lui ayant été attribué est CMQ-69571-001;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a transmis une copie de cette demande à la municipalité pour consultation, le tout conformément à l’article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE la Commission a informé la Municipalité que cette dernière bénéficiait de 90 jours à compter du 16 février 2023 pour lui transmettre son opinion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité informe la Commission qu'elle s'en remet à la décision que celle-ci prendra concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de FADOQ – Les Insulaires de l'Isle-aux-Coudres, propriétaire du lot 5 276 364 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;

QUE la Municipalité confirme que si une audience était convoquée devant la Commission municipale du Québec concernant cette demande d'exemption de taxes qu'elle n'y participera pas.

Adoptée

2023-03-064 Chambre de Commerce de Charlevoix – Inscription à l'édition 2023 du gala « Charlevoix reconnaît »

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire le maire ou la maire suppléante, au gala « Charlevoix reconnaît » de la Chambre de Commerce de Charlevoix qui aura lieu le jeudi 30 mars prochain, à 17h00, au Fairmont Le Manoir Richelieu & Casino, au montant de 195,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et tous les frais de déplacement y afférents ainsi que leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-03-065 Centre d'études collégiales en Charlevoix – Gala de la réussite 2023

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer financièrement au Gala de la réussite 2023 du Centre d'études collégiales en Charlevoix qui aura lieu le jeudi 27 avril 2023, à 19h30, au Domaine Forget, par une commandite au montant de 100,00 \$ et de nommer le maire ou la maire suppléante pour remettre un prix. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-03-066 OPP de l'École St-Pierre – Demande de commandite pour le souper bénéfique spaghetti-césar

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une commandite totalisant 250,00 \$ à l'OPP de l'École St-Pierre dans le cadre de son souper bénéfique spaghetti-césar qui aura lieu au gymnase de l'école, le samedi 25 mars 2023, soit une commandite de 150,00 \$ en argent ainsi que de quatre (4) certificats cadeaux de 25,00 \$ chacun auprès de Tourisme Isle-aux-Coudres afin qu'ils soient remis en prix de participation lors de l'activité. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-03-067 Achat de drapeaux à l'effigie de la municipalité

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter 51 drapeaux à l'effigie de la municipalité auprès de L'étendard *Drapeaux & Bannières*, au coût de 68,99 \$ chacun, pour un total de 3 518,49 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-03-068 Table de la famille de Charlevoix – Appui au projet Imagine’Aire

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’appuyer le projet Imagine’Aire de la Table de la famille de Charlevoix, de laisser le choix à l’organisme de choisir entre deux emplacements municipaux pour la réalisation de leur projet, soit le Parc de la Roche à Caya et la Pointe du Bout d’en Bas, et de permettre que ce soit installée une affiche à l’endroit choisi.

Adoptée

2023-03-069 Desjardins – Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE la Municipalité de L’Isle-aux-Coudres (« la personne morale ») délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l’émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l’échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l’utilisation des Cartes et de tout produit qui s’y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que les intérêts et les frais applicables;

QUE la personne morale s’engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à cette résolution, à demander toute modification à l’égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou les limites de crédit, et qu’il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l’utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d’assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l’entreprise à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l’ajout et le retrait d’options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées :

Titre ou poste	Nom	Date de naissance
Greffière-trésorière adjointe	Roxane Pedneault	1991-08-31
Directrice générale et greffière-trésorière	Pamela Harvey	1985-05-15

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu’elle n’aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée

2023-03-070 MRC de Charlevoix – Manifestation de l’intérêt de la municipalité pour recevoir du compost

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de manifester l’intérêt de la Municipalité de L’Isle-aux-Coudres à avoir une part du compost qu’obtiendra gratuitement la MRC de Charlevoix au printemps et de défrayer les coûts de livraison ceux-ci estimés entre 400,00 \$ et 500,00 \$ \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

- 2023-03-071 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec – Renouvellement de l’adhésion de Monsieur Éric Dufour, directeur**
- Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de renouveler l’adhésion de Monsieur Éric Dufour, directeur du service de sécurité incendie, à l’Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, et ce, au coût de 295,00 \$ plus taxes (339,18 \$ taxes incluses). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.
- Adoptée
- 2023-03-072 Test de capacité des poteaux d’incendie – Mandat à Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc.**
- CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix et la norme NFPA 291 qui requièrent de procéder à la réalisation d’essais sur les poteaux incendie, à la codification de ceux-ci et à la production d’une cartographie;
- CONSIDÉRANT** le prix soumis à la municipalité par Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc., par courriel le 27 février 2023;
- CONSIDÉRANT QUE** cette entreprise a déjà effectué ces tests en 2017 et connaît bien notre réseau;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater la firme Les Consultants Filion, Hansen et Ass. Inc. afin de valider la capacité actuelle des poteaux d’incendie de la municipalité, au nombre de 97, au coût de 5 000,00\$ plus taxes, ce qui comprend la planification des essais, le temps et les frais de déplacement pour leur réalisation, la fourniture de l’appareillage requis, l’analyse des données ainsi que la rédaction de l’avis technique, en autant que la municipalité fournisse la main d’œuvre requise pour l’opération du réseau et la prise de certaines lectures, et que si du travail supplémentaire devait être effectué par la firme, le taux horaire chargé sera de 125,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget du service incendie.
- Adoptée
- 2023-03-073 Service de premiers répondants – Nomination et formation de Messieurs Olivier Mailloux-Castonguay, Samuel Boudreault et Hugues Bergeron**
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité possède un service de premiers répondants de niveau 1;
- CONSIDÉRANT QUE** Messieurs Olivier Mailloux-Castonguay, Samuel Boudreault et Hugues Bergeron ont démontré l’intérêt à devenir premiers répondants;
- CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale est disposée à mettre à leur disposition un formateur pour la formation « Premiers répondants de Niveau 1 » leur soit dispensée;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :
- D’AUTORISER** Messieurs Olivier Mailloux-Castonguay, Samuel Boudreault et Hugues Bergeron à suivre la formation Premiers répondants de niveau 1 faire partie du service de premiers répondants et à suivre toutes les formations requises pour maintenir le statut de premier répondant de niveau 1;
- QUE** tous les suivis afférents à ces nouvelles fonctions soient effectués auprès des intervenants concernés, comme le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale;

QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres rémunère les pompiers selon les tarifs déjà adoptés.

Adoptée

2023-03-074 **Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Embauche d'une ressource partagée pour la réalisation des visites de prévention dans les risques faibles**

CONSIDÉRANT QUE Municipalité de L'Isle-aux-Coudres (Municipalité) a pris connaissance du guide concernant l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT la difficulté pour la Municipalité à atteindre les objectifs établis au schéma de couverture de risques en sécurité incendie au niveau des visites de prévention résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, la Ville de Baie-Saint-Paul ainsi que les municipalités de Petite-rivière-Saint-François, Saint-Urbain, Saint-Hilarion et Les Éboulements désirent présenter une demande d'aide financière au montant de 205 154,09 au Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale pour leur projet d'embauche d'une ressource partagée pour la réalisation des visites de prévention à risques faibles en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix, lequel projet inclut en plus de l'embauche d'une ressource, l'achat d'un véhicule électrique, l'installation d'une borne électrique, la création de pamphlets, l'achat de divers équipements et la fourniture de vêtements;

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en commun mènera à la conclusion d'ententes de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource entre 2023 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de visites de prévention à risques faibles est de 717 pour la Municipalité, soit 143 visites par année pendant cinq ans, et qu'il a été estimé qu'il prendrait environ 4,1 semaines à la ressource pour réaliser ces visites annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière peut assumer jusqu'à soixante-dix (70 %) des coûts et que l'autre trente pour cent (30 %) sera assumé à parts égales entre les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres a été estimée à 20 678,81 \$, soit 1 240,73 \$ par année pendant cinq ans advenant la subvention à 70 % du projet par le ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENGAGER la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres à participer au projet d'embauche d'une ressource partagée pour la réalisation des visites de prévention à risques faibles en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité concernant le projet d'embauche d'une ressource partagée pour la réalisation des visites de prévention à risques faibles en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix;

DE NOMMER la Ville de Baie-Saint-Paul comme municipalité responsable du projet;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à agir pour et au nom de la municipalité dans ce projet et à signer tous les documents nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2023-03-075 Service incendie – Adoption du rapport d’opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix pour l’année 2022

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le rapport d’opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix pour l’année 2022 qui a été préparé par le service de sécurité incendie de la Ville de Baie-Saint-Paul en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie tel que déposé aux archives de la municipalité.

Adoptée

2023-03-076 Service incendie – Adoption du rapport annuel d’activités de la municipalité pour l’année 2022

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le rapport annuel d’activités de la Municipalité de L’Isle-aux-Coudres pour l’année 2022 tel que déposé aux archives de la municipalité.

Adoptée

2023-03-077 Demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-02 – Propriété située au 1051, chemin des Coudriers

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-02 qui a été déposée concernant la propriété située au 1051, chemin des Coudriers (lot 5 276 057 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à demander au conseil municipal d’autoriser la construction d’un bâtiment accessoire (remise) dont la superficie déroge à l’article 6.2.2.2 du règlement de zonage 2009-08;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consisterait à autoriser une superficie de 31,22 mètres carrés pour ce bâtiment accessoire alors que la norme maximale prévue par règlement est de 25,00 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU’un avis public a été publié le 24 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d’urbanisme se sont rencontrés le 9 mars dernier, à laquelle rencontre a assisté Monsieur Alexandre Souillat, inspecteur en bâtiment et en environnement, et ont émis une recommandation favorable dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QU’à l’analyse du dossier par le conseil municipal, il est apparu que le demandeur possède une autre remise sur sa propriété dont il ne prévoit pas la démolition et dont la superficie n’a pas été prise en compte par le comité consultatif d’urbanisme dans le calcul de la superficie totale des bâtiments d’entreposage tel que le prévoit l’article 6.2.2.2 du règlement de zonage 2009-08;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de refuser la dérogation mineure portant le numéro 2023-02 concernant la propriété située au 1051, chemin des Coudriers, et ne pas autoriser la construction d’un bâtiment accessoire (remise) d’une superficie à elle seule de 31,22 mètres carrés alors que la superficie maximale de l’ensemble des bâtiments de type remise, abri à bois et autre bâtiment d’entreposage ne doit pas excéder 25,00 mètres carrés, tel qu’il appert de l’article 6.2.2.2 du règlement de zonage 2009-08.

Adoptée

2023-03-078 Adoption du règlement 2022-21 intitulé « Règlement de démolition des immeubles »

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 12 décembre 2022 une assemblée de consultation publique a eu lieu concernant notamment l'adoption de ce règlement et sur les conséquences de son adoption;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur les babillards municipaux et a été publié dans un journal local dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le texte du règlement a été disponible au moins 72 heures avant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont renoncé à la lecture du règlement séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet du règlement numéro 2022-21 intitulé « *RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES* » soit adopté tel que déposé sous la cote 105-131-2022-21.

Adoptée

2023-03-079 Camp de jour municipal – Entériner les tarifs d'inscription pour la saison 2023

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec Le Camp Le Manoir pour la gestion du camp de jour municipal pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal se sont mis d'accord le 24 février dernier sur les tarifs 2023 du camp de jour municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les tarifs d'inscription hebdomadaires (aucun tarif pour la saison ni plafond) ainsi qu'il suit et de permettre les inscriptions des non-résidents :

Tarifs hebdomadaires :

- 50,00 \$ pour le premier enfant;
- 42,50 \$ pour le deuxième enfant d'une même famille;
- 30,00 \$ pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Adoptée

2023-03-080 Tourisme Isle-aux-Coudres – Renouvellement de la publicité des parcs municipaux, de la halte multifonctionnelle et du quai de Saint-Louis dans le guide séjour

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la publicité d'une page complète de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dans le guide séjour de Tourisme Isle-aux-Coudres afin de publiciser le parc de la Roche à Caya et le parc du Havre Jacques-Cartier, le Quai de Saint-Louis et la Halte du Pilier et d'y ajouter le parc de jeux pour enfants, y compris la patinoire et le parc de skate, situé à l'arrière de l'édifice municipal, le tout pour un montant de 790,00 \$ plus taxes. Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-03-081 Pickleball – Achat d'un troisième filet amovible

CONSIDÉRANT la demande reçue de Madame Sonia Delisle, représentante des joueurs de pickleball, par courriel le 20 janvier 2023, à l'effet de demander à la municipalité de procéder à l'achat d'un troisième filet de pickleball, et ce, étant donné la popularité de ce sport chez les résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un troisième filet amovible de pickleball et des balles (de marque ONIX de préférence) au coût total d'environ 300,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-03-082

L'Échappée de L'Isle-aux-Coudres – Commandite à Évènements Harricana et signature d'une entente pour l'édition 2023

CONSIDÉRANT la demande d'Évènements Harricana datée du 24 février 2023 concernant l'organisation de la première édition de L'Échappée de L'Isle-aux-Coudres (l'organisme);

CONSIDÉRANT le règlement 2018-10 intitulé « Règlement concernant les règles applicables quant à l'occupation du domaine public municipal »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE COMMANDITER l'évènement organisé par Évènements Harricana, organisme à but non lucratif, en octroyant la somme de 500,00 \$ et en fournissant gratuitement la main-d'œuvre (employés municipaux et pompiers volontaires) selon leur disponibilité et l'utilisation de biens municipaux ainsi que l'utilisation des douches du gymnase de l'École St-Pierre;

DE PRÊTER gratuitement le stationnement annexé au terrain de jeux municipal à l'organisme, lequel est accessible par le chemin de l'Islet, en autant toutefois que ce stationnement soit gratuit aux résidents de L'Isle-aux-Coudres qui participent ou assistent à l'évènement;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à conclure et signer avec Évènements Harricana l'entente finale concernant la tenue de la première édition (2023) de L'Échappée de L'Isle-aux-Coudres ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-03-083

Festival JeunArtist – Demande de commandite pour l'édition 2023

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer pour un montant de 500,00 \$ (Partenaire Argent) l'édition 2023 du Festival JeunArtist qui aura lieu du 30 juillet au 2 août prochain à L'Isle-aux-Coudres. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2023-03-084

La Grande Traversée – Demande de commandite pour la course en canots du 18 mars 2023

CONSIDÉRANT la course en canots de La Grande Traversée qui devait avoir lieu le 18 février dernier mais qui a été reportée au 18 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de l'organisme ont changé pour la tenue de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE MANDATER un entrepreneur local afin de déneiger le Quai de Saint-Louis en prévision de l'évènement;

DE NE PAS accepter la demande concernant les pompiers;

DE MANDATER Monsieur le maire afin de prendre la parole au début de la course;

D'ANNULER la résolution portant le numéro 2023-02-056 qui a été adoptée concernant la tenue de la course de canots initialement prévue le 18 février dernier.

Adoptée

2023-03-085 Dépôt de rapports, comptes rendus et documents divers

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les documents suivants aux archives de la municipalité :

- Rapport concernant l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* pour les années 2018 et 2019;
- MRC de Charlevoix – La résolution numéro 26-02-23 intitulée « Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire afin d'amorcer une modification du schéma d'aménagement et de développement »
- MRC de Charlevoix – Séance du comité administratif du 22 février 2023 – Adoption d'une résolution modifiant la résolution de contrôle intérimaire numéro 26-02-23 15.4 afin d'amorcer une modification du schéma d'aménagement et de développement
- Développement social intégré (DSI) de Charlevoix – Faits saillants d'octobre à décembre 2022
- Ministère de la Sécurité publique du Québec – Direction générale du rétablissement Objet : Transmission d'information / Programme : Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Tempête hivernale survenue les 23 et 24 décembre 2022, dans les municipalités du Québec / Arrêté du : Arrêté du 14 février 2023 – Élargissement du territoire d'application
- Démission de Monsieur Samuel Boudreault, à titre de membre du comité des loisirs

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h15.

Kathleen Normand

Kathleen Normand, maire suppléante

Pamela Harvey

**Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière**

Attestation du maire

Je, Kathleen Normand, maire suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Kathleen Normand

Kathleen Normand, maire suppléante

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 avril 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.